



**Consultation sur les rejets de benzène provenant des stations-service :  
répercussions sur la santé humaine**

**Le 22 juillet 2022**

La Ville de Montréal souhaite partager avec Santé Canada ses observations sur l'ébauche de l'évaluation scientifique [Rejets de benzène par les stations-service : répercussions sur la santé humaine](#), publié à la Gazette officielle du Canada le 28 mai 2022.

## 1. Faisabilité de l'application des mesures

Il est indiqué dans le document de la consultation que :

« Certaines mesures peuvent être prises pour réduire l'exposition au benzène et les risques pour la santé humaine associés aux émissions de benzène provenant des stations-service. On peut notamment mettre en œuvre des systèmes de récupération des vapeurs dans les stations-service à l'échelle nationale, utiliser des soupapes à pression-dépression sur les tuyaux d'évents et instaurer des distances de retrait minimales pour les nouvelles constructions. Ces mesures pourraient contribuer à réduire l'exposition au benzène de la population générale du Canada, notamment des sous-populations potentiellement vulnérables comme les femmes enceintes et les enfants. » (Page 1)

« Certaines provinces et municipalités ont adopté des exigences relatives à la récupération des vapeurs de phase I dans les stations-service; cependant, dans la majorité des provinces et des territoires, il n'y a aucune exigence du genre à l'heure actuelle. » (Page 18)

Dans le Règlement 2001-10 de la CMM qui s'applique sur le territoire de l'agglomération de Montréal, des dispositions sont en vigueur pour contrôler les émissions atmosphériques, entre autres, des « postes d'essence » (un endroit où l'essence est distribuée à un réservoir de véhicule moteur, incluant une marina) et des « camions-citernes » (un véhicule qui sert au transport d'essence, à l'exception d'un camion dévidoir).

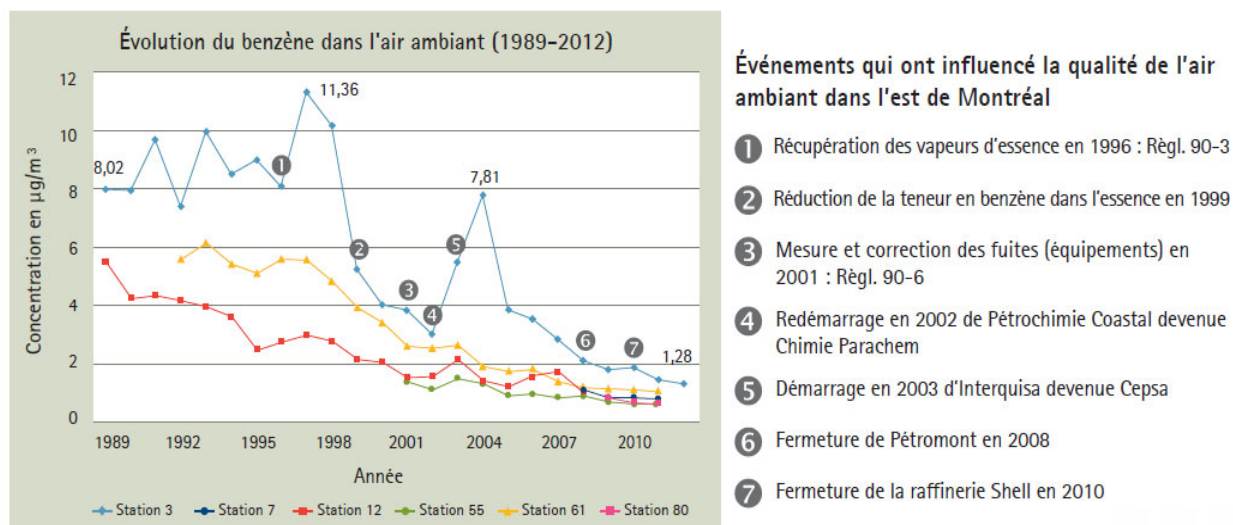
Il s'agit principalement de l'interdiction d'effectuer un transfert de produits pétroliers à un poste d'essence ou à un camion-citerne sans utiliser un système de récupération des vapeurs, si des vapeurs d'essence sont susceptibles d'être émises dans l'atmosphère. Pour les postes d'essence et les camions-citernes, le système de récupération de vapeur prescrit est une unité de retour en boucle des vapeurs (où les vapeurs déplacées d'un réservoir de poste d'essence ou de camion-citerne sont retournées au réservoir d'où provient l'essence). Des dispositions sont également prévues pour assurer l'étanchéité aux vapeurs dans un camion-citerne et pour s'assurer que les équipements de transfert d'essence sont sans fuite.

Toutefois, dans les faits, l'application pose des défis importants, et ce, pour des raisons évidentes de ressources disponibles pour l'inspection versus le nombre important d'installations assujetties. Ainsi, les vérifications ne se font qu'aux rampes de chargement des différents terminaux pétroliers. La Ville, quant à elle, réalise des inspections aux stations-service uniquement sur réception d'une plainte, ce qui est très rare. Les interventions sont donc focalisées vers les rampes de chargement, où il y a un volume important de camions-citernes afin de vérifier, entre autres, l'étanchéité des citernes.

**La Ville propose au gouvernement fédéral de tenir compte de cette réalité quant au déploiement des équipes d'inspection sur le terrain. Des mesures de soutien devront être envisagées afin d'accroître la capacité des autorités responsables de ces inspections.**

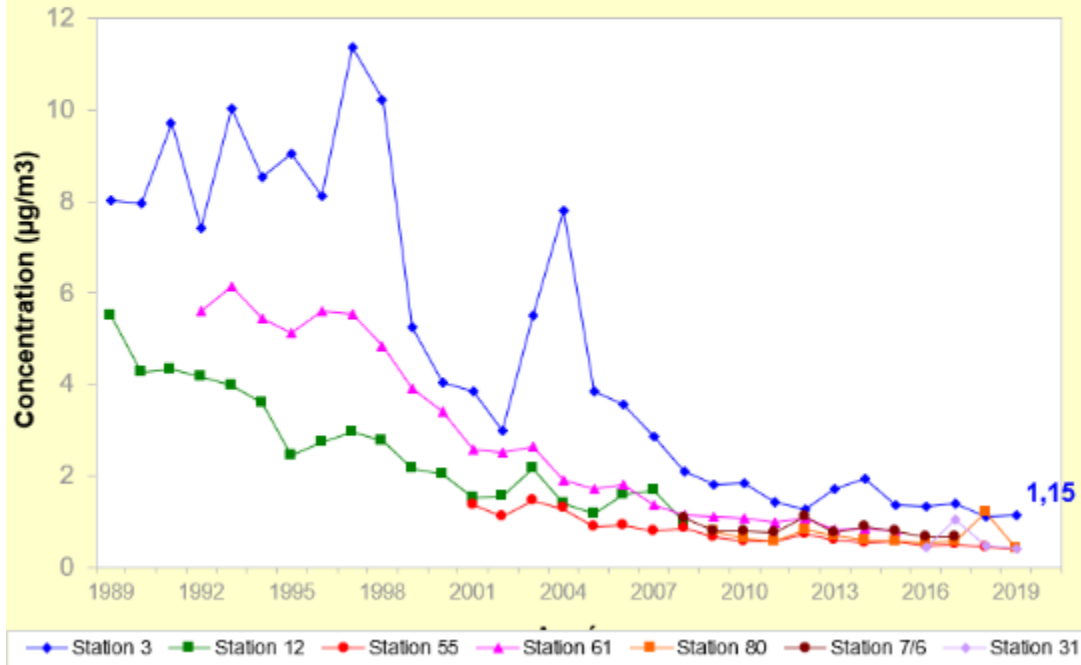
## 2. L'évolution du niveau de benzène dans l'air : le cas de Montréal

La figure suivante, tirée du bilan de la qualité de l'air sur le territoire de l'agglomération de Montréal, pour l'année 2012, montre que des actions et réglementations ciblées peuvent avoir un impact sur le niveau de benzène mesuré dans l'air ambiant, comme cela a été constaté sur le territoire montréalais :



À noter que la tendance à la baisse des concentrations de benzène dans l'air sur le territoire de l'agglomération de Montréal se maintient depuis 2010, comme on peut le constater sur la figure ci-dessous (les résultats de l'année 2021 ne sont toujours pas disponibles et il n'y pas de résultats valides pour 2020 (< 75 % par année) puisque les échantillonnages ont été arrêtés en mars 2020 (COVID-19)).

## Évolution du benzène dans l'air ambiant 1989-2020



La Ville de Montréal encourage l'élaboration par Santé Canada de modèles de réglementation exigeants en matière de rejets de benzène à l'atmosphère afin de protéger la santé de la population en tenant compte de la capacité d'intervention des municipalités.